

## DÉLIBÉRATION N° 2021/39

Page 1 sur 1

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 2 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil municipal d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal: 18 Novembre 2021

	Nombre de	conseillers en exei	rcice: 13
		Présents : 12	
		Votants: 13	
Votes	Pour: 13	Contre: 0	Abstention: 0

<u>Etaient présents</u>: M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL, Mme Cynthia SERRAZ (arrivée à 20h40).

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations: Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: Désignation des délégués du syndicat de C.E.G. de Saint-Savin **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/16** 

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres des délégués au syndicat de C.E.G. de Saint-Savin.

Après en avoir délibéré, les délégués du Conseil municipal sont désignés ainsi qu'il suit :

## Deux délégués :

- CHASSAT Alexandre
- TESSIER Sylviane

Fait à ANTIGNY, le 6 Décembre 2021

Le Maire, Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR PREFECTURE

Telepnone: 05.49.48.04.49 – Fax: 05.49.48.44.82 mairie@antigny86.fr